

## **APPEL À CANDIDATURES DIRECTEUR / DIRECTRICE DE L'INSPÉ DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) ont été institués par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Créteil est une composante de l'Université Paris Est Créteil (UPEC), qui assure ses missions en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris 8, l'Université Paris Nord, les services académiques et les établissements scolaires.

Implanté dans les 3 départements de l'Académie de Créteil, il comprend 5 sites de formation. Ses activités de formation initiale, continuée et continue des enseignants et des personnels d'éducation sont ainsi dispensées sur tout le territoire de l'Académie. Ses formations sont adossées à la recherche. L'INSPÉ de l'Académie de Créteil porte une Structure Fédérative de Recherche.

### **Les missions de l'INSPÉ :**

- Délivrer des diplômes de Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), en collaboration avec les universités partenaires, en organisant et en assurant les actions de formation initiale pour les étudiants se destinant aux métiers d'enseignant / CPE et pour les professeurs / CPE - stagiaires.
- Former les étudiants ou personnels de l'éducation souhaitant se spécialiser dans les métiers d'ingénierie de la formation.
- Former et suivre les lauréats des concours en vue de leur titularisation.
- En partenariat avec le Rectorat, organiser ou contribuer à des actions de formation continuée et continue des personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Contribuer à la formation des enseignants de l'enseignement supérieur.
- Contribuer au développement de la recherche (champ de l'enseignement et de la formation) et à des actions de coopération internationale (recherche, ingénierie de formation, formations).
- Concourir activement au projet général de l'UPEC, en cohérence avec la politique de site.

### **FONCTION :**

Attributions réglementaires (art. L721-3 du Code de l'éducation)

Le-La directeur de l'INSPÉ est responsable de l'organisation de l'institut. Il-Elle est le garant de la qualité de la formation qui s'y déploie et de son caractère professionnalisant. Il-Elle inscrit son action dans le cadre du développement de la recherche, et de la formation en lien avec la recherche, en particulier dans le champ de la recherche en éducation et sur la formation. Son projet s'inscrit dans le cadre de la politique générale de l'UPEC. Il-Elle porte le projet de l'INSPÉ et en définit les grandes orientations. Il-Elle pilote sa mise en œuvre, en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des partenaires concernés :

- en prenant appui sur les différentes composantes et les laboratoires de recherche des établissements d'enseignement supérieur du site,
- en prenant en compte la pluralité des équipes et des intervenants et en portant une attention particulière à l'innovation pédagogique,
- en fédérant les personnels et les partenaires autour d'un projet partagé,
- en considérant le contexte économique et territorial,
- en veillant à développer la dimension internationale dans les formations déployées.

Pour mener à bien ses actions, il-elle structure et coordonne l'organisation de l'INSPÉ.

A ce titre, il.elle :

- assure la mise en place de la gouvernance et anime le conseil de l'INSPÉ ainsi que le conseil d'orientation scientifique et pédagogique ;
- prépare le document d'orientation politique et budgétaire qu'il-elle présente au conseil de l'INSPÉ où sont représentés les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires ;
- prépare les délibérations du conseil de l'INSPÉ et en assure l'exécution ;
- définit le cadre de l'action des services de l'INSPÉ et exerce son autorité sur l'ensemble de ses personnels ;
- organise, entretient et développe les relations de partenariat, principalement avec le rectorat de l'Académie de Créteil, les universités impliquées dans la formation des enseignants, ainsi que l'ensemble des acteurs extérieurs au domaine universitaire concernés par les activités de formation et de recherche de l'INSPÉ.
- représente l'INSPÉ dans les différentes instances dans lesquelles celui-ci a un rôle à jouer.

#### **PROFIL :**

Ce poste requiert :

- une excellente maîtrise du fonctionnement du système éducatif, de ses évolutions et des réformes en cours, un grand sens de l'intérêt général et une importante implication ;
- une expérience avérée de conduite de projet, de management ou de direction de service ou de structure dans l'enseignement supérieur ;
- des capacités de négociation, de gestion et d'animation d'équipes ;
- une aptitude à fédérer les équipes et à porter un travail de co-construction avec l'ensemble des acteurs autour du projet pédagogique porté par l'INSPÉ ;
- une bonne connaissance de la politique académique en matière d'éducation et de ses priorités ;
- une connaissance des formations portées par l'INSPÉ de de l'Académie de Créteil.

En vertu des exigences particulières du décret n° 2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs et directrices des INSPÉ, les candidats doivent avoir :

- une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international ;
- ou
- une expérience avérée d'enseignement, notamment dans les premiers ou second degrés, dès lors qu'ils sont titulaires d'un doctorat.

#### **MODALITÉS DE CANDIDATURE :**

**pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

**Date limite de dépôt des candidatures : 17 mai 2021 – 16h (par mail).**

Le dossier de candidature devra être constitué d' :

- une lettre de motivation assortie d'une déclaration d'intention (3 à 5 pages maximum) ;
- un curriculum vitae (2 à 3 pages maximum).

**Les dossiers de candidature devront être adressés simultanément, dans les délais impartis :**

- Pour l'Université Paris Est Créteil (UPEC), à : **cab.presidence@u-pec.fr**
- Pour le Rectorat de l'Académie de Créteil, au recteur de l'académie de Créteil, à l'adresse mail **ce.recteur@ac-creteil.fr**